



Municipalité de Sorvilier  
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier  
tél : 032 492 18 29  
[adm.sorvilier@bluewin.ch](mailto:adm.sorvilier@bluewin.ch)  
ouvert le lundi de 16h00 à 18h30  
[www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)

**NOUS VOUS SOUHAITONS  
DE BONNES VACANCES  
ET UN BEL ETE ENSOLEILLE**

## BULLETIN D'INFORMATION

### Taille des arbres, haies et buissons

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation **jusqu'au 31 mai 2015**, et plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée ou du trottoir. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige ne doivent pas dépasser 1,20 m.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, une procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

### Assemblée municipale : jeudi 4 juin 2015

Nous vous rappelons que la prochaine Assemblée municipale aura lieu **jeudi 4 juin 2015 à 20h00** à la salle de l'Administration communale.

### Promotions scolaires et Fête de nuit

Les Promotions scolaires auront lieu **jeudi 2 juillet 2015** et la Fête de nuit, organisée par Gymnasport, **vendredi 3 et samedi 4 juillet 2015**.

### Administration municipale

En raison des vacances d'été, le Bureau municipal sera fermé **du lundi 13 juillet au vendredi 7 août 2015**. Réouverture le lundi 10 août aux heures habituelles, soit le lundi de 16h00 à 18h30.

### Taxe des chiens 2015

Nous rappelons aux personnes concernées que l'acquisition ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale. En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) doit être annoncée d'ici au **31 août 2015**.

### Permis de construire accordés

Deux permis de construire ont été octroyés ces derniers mois par la Municipalité :

- M. Antonio Quaranta : remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée existantes en bois, par des fenêtres en PVC blanc, comme existant ;
- Mme et M. Nadia et Alain Hostettmann - Grosjean : construction d'une villa, résidence principale, pose de panneaux solaires et/ou photovoltaïques d'une surface de 16 m<sup>2</sup> env.

### Petits oiseaux et oiseaux blessés

M. Erwin Mathys (032 492 16 78) est préposé pour recueillir les petits oiseaux et oiseaux blessés.

Avec nos meilleures salutations.

**CONSEIL MUNICIPAL**